La déclaration qui contenait toutes ces promesses était approuvée d'enthousiasme par 340 voix contre 164.

Qu'en est-il advenu, et comment l'enthousiasta majorité qui sacrifionnait de son approbation un pareil programme est-elle tombée à 16 voix, 7 voix, 4 et même 2 voix, y compris celles des ministres eux-mêmes, comme on l'a vu en ces derniers temps?

M. Fournier. — Voilà l'ancien républicain ! [Appl. à l'extrême-gauche.]

M. Boumer. — Il est de l'intérêt de tous de laisser les orateurs développer librement leurs arguments. [Appl. sur divers bancs.]

M. Fournier. — Vous n'avez pas de parti!

M. Boumer. — Je ne permettrai pas à la violence d'entraver la discussion; ce sont des procédés qui peuvent être de mise centre le président, mais qu'il ne peut tolérer quand il s'agit des orateurs à la tribune. [Vifs appl. au centre et à droite.]

M. Lhopiteau. — En ce qui concerne la loi de 1901, comment le président du Conseil l'a-t-il appliquée?

Il s'est vanté maintes fois d'avoir supprimé certaines Congrégations, ce que tout autre que lui eût pu faire, mais il l'a fait sans même n'être préoccupé de mettre des écoles publiques là où il détruisait les écoles congréganistes.

Il a fait plus : il a appliqué la loi à sa fantaisie, épargeant ici ou là, d'après des intérêts particuliers, des écoles dirigées même par des Congrégations non autorisées dont la Chambre avait voté la disparition.

Et, élargissant ce programme qu'il était si impuissant à remplir, il a décidé la fermeture de toutes les chapelles non concordataires.

Ce n'est pas moi qui lui en ferai un reproche [Appl. à l'extrême-gauche]; mais pourquoi, fermant celles qui réunissaient simplement des fidèles pour des offices religieux, a-t-il laissé en plein exercice celles où l'exploitation du public se faisait en grand? [Appl. aux mêmes bancs.]

Puis est venue l'idée de séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais comment réalisée? sans que les ministres en aient délibéré, et présentée dans un projet portant une seule signature, celle de M. Combes, sans que le ministre des Affaires étrangères eût été mis ou même d'y joindre la sienne?

Projet inacceptable, incohérent, ne tenant pas debout, alors qu'il eût été facile, en déposant en octobre un projet logique et vraiment étudié, de le faire voter en temps utile.

L'impôt sur le revenu a fait l'objet d'un projet, que la regrettable maladie du ministre des Finances a retardé de la manière la plus malheureuse.

Le service militaire de deux ans est resté en détresse, sans que le président du Conseil soit intervenu avec l'autorité qui devait lui appartenir, pour empêcher les oppositions des textes votés au Sénat et à la Chambre.

M. Berteaux protesta contre cette mise en cause du gouvernement.

M. Lhopiteau. — J'admire votre esprit de sacrifice pour couvrir le président du Conseil [Rires], mais ou ne change pas les faits.

S'agit-il du rachat des chemins de fer? M. Combes s'est arrangé pour qu'une déclaration de ministre des Finances le rendît à jamais impossible.

L'impôt sur le revenu était la réforme tenant le plus au cœur de la majorité de gauche.

On a pris les mêmes moyens, d'abord en présentant un projet inacceptable par lui-même, puis en demandant la discussion au moment où on savait l'impossibilité absolue de la faire voter, puis en prévoyant des déclarations hostiles du ministre des Finances, pour en amener l'échec inévitable. (Bruit à l'extrême-gauche.)

On pourra reprendre ce débat, on sait d'avance qu'il est frappé à mort.

Quant aux lois ouvrières, elles n'existent plus, même un projet, malgré les efforts de M. Millerand pour stimuler le gouvernement. [Murmures à l'extrême-gauche.]

M. Contant (d'Ivry). — Ne parlez donc pas de ça. (Exclamations et rires.)

M. Lhopiteau reprendit les mêmes critiques en ce qui concerne la promesse de réforme des Conseils de guerre.

Le budget même n'a pas été discuté en temps utile.

Et voilà que, maintenant, des députés socialistes parient, dans leurs journaux, de mesures exceptionnelles à prendre pour mettre fin à ce qu'ils appellent l'« obstruction » de l'opposition qui aurait fait perdre 25 séances depuis octobre.

Or, dans ce nombre sont compris tous les vendredis, que le règlement réserve aux interpellations, et, pour mieux atteindre le chiffre de 25, on a pris soin, dans une note provenant du ministère, de compter deux et même trois fois certaines de ces séances! [Rires.]

Si on en déduit les vendredis et les 5 séances que M. Combes a lui-même fait consacrer à diverses interpellations, les 25 séances en question se réduisent en réalité à deux. [Appl. et rires.]

Inutile de dire que je n'y comprends pas les interpellations provenant des amis socialistes du gouvernement [Rires], telle celle de M. Sembat sur M. Thalamas.

Singulière obstruction, qui n'empêche pas qu'on ait, jusqu'ici, consacré au budget 5 séances de plus qu'à pareille époque l'an dernier! [Appl. et rires.]

On s'en est pris à ceux que M. Combes, dans toutes les réunions, dans tous les banquets, a attaqués ou les accusant d'être des dissidents.

Dissidents, nous le sommes, mais non du parti républicain.

A l'extrême-gauche. — Si! Si!

Il nous accuse d'être mus par l'intérêt personnel; prenez garde, Monsieur le président du Conseil, qu'on ne vous réponde par le vieux dicton qui porte qu'on mesure toujours les autres à son aune. [Appl. et rires.]

A entendre M. Combes, tout le monde en veut à son portefeuille (hilarité); il n'a pas compris le conflit douloureux qui s'est élevé dans l'âme de ces dissidents qu'il attaque si violemment.

Et quels procédés a-t-il employés à l'égard des membres de Parlement, sans souci de leur dignité personnelle?

Il les a surveillés, parqués en trois catégories : les fidèles, les suspects et les traîtres [Appl. ironiques à l'extrême-gauche.]; quiconque n'embrassait pas les haines était suspect ou traître.

Pour lui, les préfets étaient de simples commissionnaires à déléguer aux députés pour peser sur leur conscience : Ne nous a-t-il pas délégué à tous un préfet à la dernière rentrée pour nous presser d'être tous présents à l'ouverture de la session?

A l'extrême-gauche. — Ce n'est pas vrai!

M. de Baudry d'Asson. — Il n'y avait qu'à leur flanquer votre pied quelque part! [Appl. et rires.]

M. Lhopiteau. — Vous vous plaignez qu'il y ait des traîtres, Monsieur le président du Conseil? S'il y en a, ils sont plus près de vous que vous ne le pensez, et ils naissent naturellement de vos procédés.

Avez-vous le plus petite école congréganiste à fermer, vous entourez cette expédition du tapage le plus énorme, du déploiement de forces le plus inusité, le plus inutile et le plus ridicule.

Voulez-vous enlever des prétoires les emblèmes religieux, mesure que j'approuve, vous choisissez pour le faire, le plus bruyamment possible la Semaine Sainte.

Du bruit, de la réclame, du tapage en tout, partout et toujours, voilà votre système, Monsieur le président du Conseil.

M. Binder. — Dites donc plutôt : le président des mouchards? [Bruit à l'extrême-gauche.]

M. Lhopiteau. — A tout prix, il vous a fallu diviser, sans tenir compte d'aucun programme, tous les citoyens en ministériels et antiministériels: je l'ai vu maintes fois dans ma région.

M. Contant (d'Ivry). — Une région de fournaux. [Appl. à l'extrême-gauche.]

M. Lhopiteau conclut.

L'œuvre ministérielle est mauvaise, funeste à la dignité du gouvernement, aux droits de la Chambre, à l'intérêt du pays.

Le ministre de la Marine est soumis à une enquête humiliante, le président du Conseil a accepté dans les conditions les plus humiliantes aussi la réduction des fonds secrets.

Il n'a plus la confiance de la majorité.

Les plus grandes divergences divisent les ministres eux-mêmes sur les questions primordiales; le ministre de l'Instruction publique cède à la pression des nationalistes et frappe certains professeurs, pendant que d'autres ministres font, les uns favorables, les autres hostiles à séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Jaurès lui-même l'a reconnu, il y a pas dans le Cabinet de politique générale.

Ce n'est plus le gouvernement, ce sont les groupes parlementaires qui règnent, avec M. Combes pour délégué: situation sans précédent, par la confusion qu'elle affirme.

Le grand souci de M. Combes est de savoir qui lui succédera au gouvernement de demain.

M. Binder. — Nous sommes à la veille du terme! [Rires.]

M. Lhopiteau. — Il existe une majorité de gauche qui s'accroîtra demain quand elle sera dirigée non plus par un groupe qui n'a rien à perdre, mais par un chef qui saura rester fidèle à son propre programme.

Au parti républicain de se libérer, en se décidant à changer la politique d'aujourd'hui en une politique de franchise et de liberté : c'est ce que signifiera son vote d'aujourd'hui contre une politique autoritaire, personnelle et arbitraire. (Appl. sur divers bancs.)

M. Deschanel

M. Deschanel monte à la tribune.

Quelle que soit, dit-il, l'issue de ce débat, nous devrons remercier les orateurs qui l'ont provoqué.

L'interpellation sur la politique générale est toujours la plus favorable au gouvernement d'une part, à cause du vague même de la discussion, de l'autre, parce qu'il suffit au gouvernement de montrer le droite et les nationalistes pour que ce geste fasse tomber les bulletins qui lui sont agréables. [Appl. et rires.]

Je partage les sentiments et les impatiences de ceux qui.....

A l'extrême-gauche. — Qui voudraient bien un portefeuille! [Rires.]

M. Deschanel. — ..... qui estiment qu'après trente-quatre ans d'existence, la République traîne après elle encore trop de vestiges de la Monarchie et de l'Empire. (Bruit en sens divers.)

Nous pensons qu'un gouvernement de compression devrait céder la place à un gouvernement vraiment réformateur et capable de réaliser les améliorations sociales que réclame le pays.

Or, il est indéniable qu'actuellement, la majorité se rétrécit chaque jour, c'est le « Peau de chagrin »; depuis longtemps, sans les bulletins mêmes des ministres, le ministère n'existerait plus.

Une guerre acharnée rejette à droite une portion du parti républicain, à gauche une autre; c'est là de la politique imprévoyante au premier chef, une politique de courte vue.

Ne voyez-vous pas, Monsieur le président du Conseil, qu'en accusant un certain nombre de républicains de pactiser avec la droite, vous risquez de rejeter leurs départements du même côté: la République n'en portera-t-elle mieux?

Vous vilipendez la Congrégation et ses actes sous la Restauration, et vous, ne faites-vous pas dépendre de je ne sais quels rapports suspects le sort de vos centaines de mille de fonctionnaires, et oubliez-vous qu'aux dernières élections pourtant il n'y a eu, en faveur de la République, que 200 000 voix d'écart? [Appl.]

Quand on discute ici la loi d'assistance pour les vieillards, le gouvernement us daigne pas y assister, et nous n'avons même pas pu savoir ce que contenait cette réforme, non plus que la loi des retraites ouvrières.

Le gouvernement ne peut pas faire voter l'impôt sur le revenu, et son projet, M. Caillaux l'a bien montré, frapperait surtout les salaires des travailleurs. (Appl.)

La séparation de l'Eglise et de l'Etat? Pour la réaliser, il faudrait faire valoir le respect de toutes les lois, de tous les intérêts, de toutes les croyances.

Comment M. Combes la comprend-il? Comme un vasta développement de la Constitution civile du clergé [Appl. à l'extrême-gauche]; il a de glorieuses expéditions contre les moines, mais cela ne suffit pas.

La séparation ne doit être ni catholique, ni protestante, mais uniquement et strictement laïque.

La politique actuelle, du moins, est-elle la plus avantageuse à l'intérêt du pays?

Et d'abord, la défense nationale, qu'est-elle devenue?

On a fait quelque chemin depuis le jour où certaines révélations furent apportées à la tribune.

Et l'orateur commence, aux applaudissements d'une grande partie de la Chambre, le procès de la délation et des délateurs.

On arrive à appliquer la morale qu'on condamne chez les autres, ou plutôt à avoir deux morales et des principes qui changent en gré des passions du jour. [Appl. répétés.]

Et nous en sommes à voir, après l'ancien ministre qui n'avait pu frapper les délateurs qu'il avait déchaînés lui-même, le nouveau ministre, M. Berteaux, envoyer une circulaire pour imposer silence à qui? aux mouchards? non à leurs victimes! [Appl. prolongés.]

M. Berteaux. — Vous n'avez pas le droit d'interpréter ainsi ma circulaire.

M. Deschanel. — Qui donc trompe-t-on? et qui nous trompe? Est-ce l'ancien ministre qui accusait l'armée de préparer un coup d'Etat, et son successeur qui proclamait ici la loyalisme de nos officiers? [Appl. répétés.]

Et quand un homme qui est comme la personnification de l'honneur militaire, le général Florentin, unanimement appuyé sur le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, entend défendre l'institution dont il a la garde, le gouvernement entre aussitôt en conflit avec lui. [Appl. sur de nombreux bancs.]

Le pays ne comprend pas une telle attitude, qui lui met au cœur le dégoût et l'inquiétude le plus douloureux. (Nouveaux appl.)

Il y a deux ans, un inspecteur général d'armée, le général de Negrier, constatait dans un rapport officiel l'insuffisance de nos troupes de couverture de l'Est; cela, tout le monde le sait; l'étranger mieux encore que nous.

D'autres rapports du général Duchesne, inspecteur de 20e corps d'armée, et du général Langlois, commandant le 5e corps, ont confirmé cette redoutable constatation.

La Chambre ne pourrait-elle pas demander à être mise au courant de ces rapports?

M. Fournier. — C'est un appel à l'ennemi! [Exclamations et rires.]

M. Deschanel. — Je ne parle pas de la marine.

Sur divers bancs. — Elle n'existe plus!

M. Deschanel. — Une Commission est chargée d'en établir le triste bilan.

Faut-il parler des terribles grèves agricoles du Midi et de tant d'autres sujets de graves soucis?

Faut-il parler de notre politique extérieure qui, au retour de l'abandon de tous nos droits et intérêts à Terre-Neuve et en Egypte, nous fait à nos risques et périls et à nos frais, les gendarmes de l'Europe en Maroc, sans que nous consultions même les termes de l'accord intervenu avec l'Espagne, ni les dispositions du Maroc lui-même?

Quelles sont les causes de cette situation lamentable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur?

Je n'en veux citer qu'une : le ministère a laissé tomber le gouvernement aux mains des groupes, et extrêmement des groupes extrêmes. (Violentes interruptions à l'extrême-gauche.)

On le contestait, on ne le conteste plus, et depuis quelques jours, les articles de journaux ministériels abondent, qui montrent que la minorité socialiste est la directrice suprême de la politique actuelle.

Conclusion : Une majorité de plus en plus réduite, un gouvernement qui ne doit sa prolongation qu'aux suffrages de ses propres membres, les délateurs encouragés plus arrogants que jamais, les chefs de la défense nationale mis dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs, le pays déconcerté et divisé, tel est le bilan du gouvernement actuel. [Longs appl.]

La Chambre veut-elle se soustraire aux tyrannies occultes [Appl. au centre et à droite], revenir au gouvernement du grand jour, à la réalité de la République, à la santé? (Appl. répétés) Qu'elle le dise!

Après ce discours, qui a obtenu un vif succès, la Chambre décide une suspension de séance d'un quart d'heure.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 5 h. 10.

On remarque qu'aussitôt M. Doumer remonté au fauteuil, M. Combes va s'entretenir un instant avec lui; pas la moindre poignée de mains, du reste, n'est échangée entre eux.

M. Zévaès

M. Zévaès, avec sa prétention et ses éclats de voix habituels, vient défendre le ministère.

Bien peu de choses à retenir de ce fatras déclamatoire et vide.

« L'application hardie de la loi de 1901 a fait déjà disparaître en bon nombre de Congrégations.

Le concours de la gauche et de l'extrême-gauche a permis de même au gouvernement de supprimer l'enseignement congréganiste.

L'œuvre n'est pas achevée. Il reste à en finir avec ce mensonge qui s'appelle la liberté de l'enseignement, et à donner à l'Etat laïque le glorieux monopole de la formation de l'enfance.

Et puis, cette œuvre de laïcisation doit être couronnée par une œuvre sociale, l'établissement de l'impôt sur le revenu et les retraites ouvrières.

Pourquoi tout cela n'est-il pas acquis déjà? C'est l'obstruction de l'opposition qui en est cause. [Rires sur divers bancs.]

M. Rudelle. — Vous n'êtes donc pas la majorité? (Appl. et rires.)

M. Zévaès reproche aux dissidents d'avoir partie liée avec l'opposition du centre et de la droite et demande à ses propres amis de faire leur examen de conscience (Rires au centre et à droite) pour se bien rendre compte qu'ils ont eu tort de ne pas étouffer dès le début toute tentative d'obstruction.

Nous attendons d'une part, conclut l'orateur, que le gouvernement nous dise nettement ses intentions pour l'avenir, et de l'autre que la majorité s'impose une rigoureuse méthode de travail, avec la résolution de ne ne laisser arrêter par aucune interpellation. [Appl. ironiques au centre et à droite.]

Dans ces conditions, mes amis et moi continuerons au gouvernement notre concours loyal et fidèle, dont le pays, auquel nous adressons d'ici un suprême appel (hilarité), nous saura gré (Très bien à l'extrême-gauche.)

M. Benazet a la parole.

M. Dauzon

M. Dauzon est un des dissidents si honnis de M. Combes.

— Je veux d'abord, dit-il, apporter ici un fait particulier tout récent, qui établit ce qu'est devenue l'indépendance des membres du Parlement.

Le débat sur la politique générale

En dehors des deux interpellateurs, MM. Vazeille et Lhopiteau, il n'y a pas moins de onze orateurs inscrits : MM. Audiger, Zévaès, Lefas, Dauzon, Gérault-Richard, Vaillant, Trannoy, Dejeante, Hubbard, Sembat et Dormoy. Il est probable que beaucoup de ces orateurs céderont leur tour de parole à des leaders de leur parti.

Quelle sera la sanction de ce grand débat? M. Jaurès, en effet, lui quelques socialistes et radicaux-socialistes, dépasseraient un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre confiante dans le gouvernement, estimant qu'il a seul l'autorité morale nécessaire pour assurer l'exécution des réformes républicaines et réprouvant tout nouveau débat sur la délation, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour, dans son sens sinon dans les termes, aurait reçu l'approbation de M. Combes.

Si M. Combes est battu, quel sera son successeur?

M. Loubet et les modérés du « bloc » voudraient, dit-on, M. Poincaré ou M. Rouvier. Les violents prétendraient imposer M. Clémenceau ou M. Brisson.

M. Jaurès lui-même songerait à devenir ministre. C'est le *Figaro* qui nous l'affirme le plus sérieusement du monde. Le leader socialiste solliciterait deux portefeuilles dans une combinaison Rouvier : l'un pour lui, l'autre pour M. Briand.

L'unité socialiste

C'est ce soir que doivent se réunir les délégués des différentes fractions socialistes françaises : fédérations autonomes, parti ouvrier socialiste révolutionnaire, parti socialiste de France, parti socialiste français, pour signer le pacte d'unité.

Voici les points essentiels du projet qui sera contresigné par les délégués :

1° Le parti socialiste unifié est un parti de classe : il n'est pas en parti de réforme, mais un parti de lutte et de révolution;

2° Ses élus au Parlement forment un groupe unique; ce groupe doit refuser les crédits militaires, les fonds secrets et l'ensemble du budget. Il se consacre en même temps à la défense des libertés publiques et à la réalisation des réformes;

3° Les élus et la presse qui se réclament du socialisme sont sous le contrôle du parti.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LA LOI SUR LES SUCRES

M. Edmond Bertissol, député de la 1re circonscription de Perpignan, vient d'adresser à M. Emile Combes un avis d'interpellation à propos de la loi sur les sucres et de la non-application des lois sur la fraude, qui a produit une crise effroyable sur les vins naturels des régions viticoles du Midi.

LA GAUCHE RADICALE

Le groupe de la gauche radicale s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Sarrien pour s'occuper de la situation politique créée par l'interpellation d'aujourd'hui.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Renaudin, Janet, Goetlin, Chapuis Nonlens, Chantemps, Cruppi et Dancourt, le groupe a chargé son président de s'entendre avec les présidents des autres groupes du « bloc » en vue d'arriver à la rédaction d'un ordre du jour susceptible d'être voté par la presque unanimité de la majorité républicaine.

LE CABINET DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

M. Doumer, président de la Chambre, a choisi comme chef de cabinet, M. André Lichtenberger, docteur ès-lettres, directeur adjoint du musée social, et non M. Rousseau, comme on l'a dit par erreur, et comme chef de son secrétariat particulier, M. Julia.

Ajoutons que M. Doumer a désigné le colonel Amédée Nicolas, commandant sépérieur des troupes en Crète, pour occuper les fonctions de commandant militaire du palais de la Chambre des députés.

Cet officier supérieur avait été son chef de cabinet militaire en Indo-Chine.

SÉNAT

Séance du vendredi 13 janvier

Discours de M. Fallières

La séance est ouverte à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Fallières qui prononce le discours d'usage, dont nous extrayons les passages essentiels :

..... Au cours de la session qui commence, les plus graves questions seront soumises à vos délibérations. Vous les examinerez avec cette hauteur de vue et ce noble souci du bien public qui vaint au Sénat la confiance méritée de la démocratie.]

Elle vous sait gré d'avoir pris l'initiative de la rédaction du service militaire à deux ans et de son obligation pour tous. Elle se rend bien compte que cette réforme n'a pas seulement pour but la suppression d'un privilège, qui lui est devenu insupportable, comme tout ce qui est contraire au sentiment de l'égalité, mais qu'elle sera principalement pour effet de fortifier la cohésion dans le rang, cet élément indispensable à la solidité des troupes, et d'accroître ainsi, d'une manière sensible, la puissance de nos armes. N'est-ce pas là, pour une nation résolue à ne poursuivre la développement de ses destinées que dans les voies de la paix, une des garanties les plus certaines des alliances fécondes et des amitiés durables?

Vous avez hâte de reprendre une discussion qu'eut rendue nécessaire les modifications apportées à la proposition de loi par la Chambre des députés...

Pour avoir moins de prise sur l'opinion publique que la loi sur le service de deux ans, l'extension de la compétence de nos justices de paix ne manquera pas de captiver votre pénétrante attention. L'origine de cette juridiction populaire se confond, vous le savez, avec celle de l'établissement de notre ordre social, et l'œuvre de la Constituante a heureusement reçu du temps la consécration qu'ont vainement attendue de lui bien des entreprises de la Révolution. L'heure vous semblera venue de faire un pas décisif dans le voie de la simplification de la procédure, et, ce qui ne vaut pas moins, de répondre, enfin, par une importante diminution des frais de justice à l'un des vœux les plus obstinément exprimés par les collèges électoraux.

N'aurez-vous pas également à vous prononcer sur des propositions relatives à diverses branches de l'Assistance publique qui sont actuellement, au Sénat, à l'état de rapports? Le monde du travail ne doute ni de votre sollicitude pour lui, ni de votre esprit de justice.

La solidarité ne serait que la plus redoutable des chimères, si l'application de ses principes n'amenait pas le législateur à considérer l'assistance comme une dette de la société, et son acquittement comme une de ses plus impérieuses obligations.....

M. Fallières annonce que M. Le Provost de Launay demande à interpeller le président du Conseil sur la direction imprimée par lui à l'administration des préfets et sous-préfets. La date de la discussion de cette interpellation sera ultérieurement fixée.

On procède au règlement de l'ordre du jour.

La séance est levée à 3 h. 25.

Séance mardi, à 3 heures.

ÉCHOS DU SÉNAT

LE REPOS HEBDOMADAIRE

La Commission sénatoriale du repos hebdomadaire a entendu les représentants du Syndicat du bâtiment, qui se sont déclarés favorables au principe d'un repos minimum de deux jours par mois, avec faculté de choisir pour ce repos les jours d'intempéries.

La Commission a ensuite examiné le rapport prélable de M. Poirrier; elle a décidé d'insérer dans la loi une clause autorisant les chefs d'entreprises et les patrons à déroger aux prescriptions légales, à condition d'en aviser, au préalable, les inspecteurs du travail.

NOTRE MARINE MARCHANDE

La marine marchande dépend de sept ministères : Marine, Finances, Intérieur, Justice, Travaux publics, Commerce, Postes et Télégraphes. L'armement d'un bateau met en branle quatre ou cinq administrations qui se hâtent avec lenteur, parfaitement indifférentes aux intérêts en jeu. Pour expédier un navire, le capitaine perd toute une journée à courir du bureau du port à la Douane, de la Santé à l'inscription maritime.

Cette complication s'étend à la réglementation. Sans entente préalable, en dehors de toute unité de direction, six ministres, onze chefs de bureau prennent des décisions qu'on a quelfiées de « chaotiques et contradictoires ». On tranche à tort et à travers, et l'armateur, accablé d'obligations multiples et souvent opposées, doit s'arranger néanmoins pour contenter tous les fonctionnaires qui le surveillent.

Dans ces conditions, comment espérer une refonte prochaine de la police maritime, des taxes de pilotage, des droits de chancellerie, du courtage maritime, pour ne parler que des réformes les plus urgentes?

La grande erreur du régime actuel, c'est l'ingérence du ministère de la Marine dans les affaires du commerce maritime. La force de l'habitude seule empêche de percevoir le caractère exorbitant et irrationnel d'une telle organisation. En Angleterre et en Allemagne, la marine marchande est entièrement indépendante de la marine de guerre : les résultats obtenus dans ces deux pays se passent de commentaires. Tous les arguments présentés en faveur du notre système ne sont qu'des raisonnements captieux, qui ne résistent pas à un examen approfondi : jamais on n'arrivera à prouver qu'une industrie doive, dans son intérêt, être placée sous la dépendance d'un ministère militaire. Comme bien des fois il a été constaté que les servitudes militaires créent, autour des ports de guerre, une atmosphère irrespirable pour le commerce maritime; cet exemple significatif met en évidence l'action déprimante et les conséquences néfastes de la tutelle que le ministère de la Marine exerce sur les destinées de la marine marchande.

Jules Lemarin.

(*Le Petit Provençal.*)

Cette opinion du journal qui est l'organe à peu près attitré des inscrits maritimes de Marseille, est au contradiction formelle avec leurs desiderata, car ils ne cessent de réclamer la rattachement plus étroit que jamais de l'inscription maritime au ministère de la Marine.

LE PHARE DE LA COUBRE

On sait que le phare de la Coubre construit, il y a une cinquantaine d'années, à l'extrême pointe de la presqu'île d'Arvert, qui s'étend entre l'embouchure de la Gironde et l'estuaire de la Seudre, est appelé à disparaître. Ce phare est encore très solide, mais le mer qui était bien loin de lui au moment de sa construction, a gagné peu à peu, rongeant la côte sablonneuse, et menaçant, il n'est plus qu'à quelques mètres de le pieds dont l'espace qui l'en sépare va toujours se rétrécissant.

On a essayé d'opposer un obstacle à la mer pour arrêter sa marche, mais les travaux faits ont été enlevés en deux grandes marées. La mer avance, faisant disparaître chaque jour quelque portion du sol.

Pour l'érection du nouveau phare, dont les travaux préliminaires ont commencé en décembre dernier, et dont l'emplacement est bien en arrière du premier, on a rencontré les mêmes difficultés que pour l'érection du puits actuel; les travaux de sondage, qui ont descendu à plus de 20 mètres, n'ont pas révélé le rocher; c'est le sable et encore le sable. Force est donc de faire un sol artificiel et d'énormes assises en béton vont être coulées.

Dans un avenir prochain, c'est le nouveau phare qui éclairera les passes de la Gironde, et l'ancien servira encore, mais sans feux, à signaler au marin la terre de France, jusqu'à ce que la mer ait achevé son œuvre de destruction.

LES FICHES DÉLATRICES

DANS LA MARINE

Nous espérons bientôt voir la publication annoncée des fiches délatrices de la marine, qui montreront au public ce que nous savons depuis longtemps, c'est que Pelletan-Espingole et Tissier-Kermorvant ont marché sur les traces de cet ignominieux général franc-mouchard André et méritent, comme lui, le mépris des honnêtes gens, à quelque opinion politique qu'ils appartiennent.

Les lettres que nous recevons à ce sujet de nos camarades de la marine sont navrantes : la désorganisation se met partout, la délation se glisse dans tous les corps. L'esprit général devient lamentable. Toute énergie, toute ambition noble, tout sentiment du devoir semblent s'être retirés de ce noble corps de la marine si brillant et si respecté autrefois. La démoralisation est complète dans tous les états-majors.

Les carrés où se réunissent les officiers, qui étaient jadis recherchés pour se distraire, causer familièrement et à cœur ouvert de toute espèce de sujets, sont devenus des lieux suspects, infestés de mouchards. L'esprit de camaraderie disparaît. Chacun se défie de son voisin, et il faut bien le dire, hélas! sous l'influence néfaste de notre ministre politicien, beaucoup sont prêts à tout, pour obtenir le certificat de civisme qui doit leur conquérir la faveur pour laquelle leurs mérites ou leurs services ne suffisent plus. C'est une faillite générale des caractères qui est d'un mauvais augure pour le jour où notre marine aura à faire autre chose que de la politique. Du reste, nous l'avons déjà dit dans un de nos précédents articles sur la Commission extraparlementaire de la marine, le courage civil n'est pas une vertu militaire. Sous ce rapport, presque tous les chefs ont donné le mauvais exemple à leurs subordonnés.

Ceux d'entre eux qui ont voulu montrer quelque virilité de caractère, quelque énergie de conviction, ont été brisés par Espingole parce qu'ils n'ont pas été suivis et soutenus par leurs camarades. L'amiral Maréchal et l'amiral Bienaimé, ces deux glorieuses exceptions, ont souffert de toutes manières. L'amiral Maréchal est mort à la peine, mais l'amiral Bienaimé, obligé de briser sa carrière, vient de recevoir la récompense de son énergique résistance à notre incapable et vaniteux ministre franc-maçon.

Pelletan-Espingole et ses amis ont apporté leurs calomnies dans la mêlée électorale et fait ce qu'ils ont pu pour empêcher l'élection de l'amiral. Ils n'ont pu y réussir, et le succès de cette élection, accueillie aux cris de : « A bas Pelletan! », imprime sur la joue de ce forban la même flétrissure que le soufflet du malheureux Syveton sur celle de l'ignoble général franc-mouchard André. Il ne lui reste donc plus qu'à faire comme lui et à disparaître de la scène politique. La délation est définitivement vaincue, le maintien à la rue Royale de Pelletan-Espingole et de Tissier-Kermorvant n'est plus possible. Il faut les en chasser.

E. O.

LE GÉNÉRAL PEIGNÉ

La publication de M. Guyot de Villeneuve, aujourd'hui, consiste en une fiche, une seule, mais elle se suffit à elle-même.

C'est une lettre du général Peigné, commandant le 9e corps d'armée, grand-officier de le Légion d'honneur, membre du Conseil supérieur de la guerre. Ce général de corps d'armée, ce grand-officier de la Légion d'honneur, ne désignait pas de correspondre avec Narcisse Vadecard et de se féliciter auprès de ces répugnant personnages que certains officiers de son corps d'armée lui dénoncent leurs camarades. M. le général Peigné nomme même quelques-uns de ces officiers qui font de la délation à son instigation.

Voici le texte de cette lettre :

9e CORPS D'ARMÉE — Tours, 29 août 1904.

Le général

Mon T.·. C.·. F.·. Vadecard,

J'écris une lettre de rappel au général Brun en lui mentionnant que le poste sollicité par le capitaine Choquet sera vacant le 30 décembre, et en insistant de nouveau de mon mieux.

Vous savez que le général Brun m'avait répondu qu'il connaissait bien le candidatère de capitaine Choquet et que, *a priori*, il l'avait prise en très sérieuse considération.

Je ne me tiens pas pour satisfait, et j'appuie de toutes mes forces.

Je continue une lutte vigoureuse contre les cléricaux, au 9e corps.

Ces jours derniers, j'ai fait envoyer dans l'Est un chef de bataillon et quatre capitaines du régiment d'infanterie de Poitiers (le 125e). Je crois que l'effet produit a été bon. J'ai procédé encore à d'autres exécutions, et les curés n'osent plus reparaître.

Grâce à votre excellent F.·. Chevalier et aux divers Ven.·. du 9e corps, je suis averti et je puis frapper à coup sûr.

La Maçonnerie veut bien m'aider dans la tâche si ingrate de démocratiser et de *désensoutanner* (ouf!) mes officiers, si hostiles et si inféodés à Sarto.

Merci donc à vous tous, et à vous, en particulier, T.·. C.·. F.·. Vadecard.

Merci de tout cœur.

Votre bien dévoué F.·. — PEIGNÉ.·.

Pour qu'il n'y ait pas de doute sur l'authenticité de ce document — il est si attristant, si monstrueux, qu'il pourrait y en avoir, — on en donne le fac-similé photographique.

Comment ce soldat, grand dignitaire de la Légion d'honneur, n'a-t-il pas senti dans quelle situation amoindrie il se plaçait en traitant d'égal à égal, même en supérieur, — car sa lettre ressemble à un rapport — un Vadecard?

On ne peut se l'expliquer que par la contagion de l'ambiance, que par cette atmosphère empoisonnée qui respirent tous ceux qui approchent du pouvoir. L'exemple pernicieux venait du ministre de la Guerre lui-même, qui autorisait, qui encourageait de pareilles manœuvres et s'en servait.

Si une excuse pouvait être invoquée, elle serait là. Mais, éclairés à cette heure, les trop dociles acolytes du général André doivent être les premiers à reconnaître qu'il n'y en a pas.

AUTOUR DE LA DÉLATION

La radiation du F.·. Bégnicourt

Nous avons dit, hier, que le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur avait, à l'unanimité, voté la radiation du F.·. Bégnicourt, délateur à Saint-Quentin.

Le général Florentin s'est aussitôt rendu à l'Elysée, pour soumettre à la signature du président de la République le décret.

Sans hésitation, le chef de l'Etat apposa sa signature au bas du décret, que le grand chancelier alla remettre ensuite au ministère de la Justice.

M. Vallé, garde des sceaux, demanda à saisir de la question le Conseil des ministres.

M. Vallé signera-t-il? Rappelons qu'aux termes de la loi qui régit la constitution de le Légion d'honneur, « le grand chancelier travaille directement avec le chef de l'Etat. *Il entre au Conseil des ministres toutes les fois que le président juge convenable de l'y appeler* pour discuter les intérêts de l'Ordre ».

Neutralité scolaire

Dimanche dernier avait lieu au théâtre de Belfort une conférence du F.·. Debierre, le délateur bien connu de Lille. A cette occasion, un véritable scandale s'est produit. Les élèves des écoles communales ont assisté par ordre à cette conférence, sous la menace d'un renvoi en cas d'abstention.

Cette menace n'a pas été vaine. L'*Alsace* annonce, en effet, que huit enfants, deux fillettes et six garçons, viennent d'être expulsés des écoles communales pour n'avoir pas assisté à la conférence Debierre.

C'est un comble. Autrefois on punissait les enfants pour les empêcher de *rapporter*. On les punit aujourd'hui pour s'être abstenus d'assister à un cours de moucharderie.

Protestation

M. Breynet, ancien préfet, nous communique la lettre suivante qu'il adresse au général Février :

Mon général et cher compatriote,

Nous nous sommes assis sur les bancs du même collège.

Vous avez choisi la noble carrière des armes, moi j'ai gravi les échelons de la carrière administrative.

Vous êtes au sommet de la Légion d'honneur, moi je suis au bas.

Je vous demande de joindre mon nom à ceux qui, sous votre généreuse initiative, protestent au nom de la glorieuse Légion.

—o—

De notre correspondant de Toulouse :

A la suite d'un article du *Télégramme* sur les fiches, le Dr Rémond a écrit une lettre où il dit qu'il n'a jamais fait, signé, vu, ni connu aucune fiche, et affirme avoir démissionné de la Loge et autres groupes maçonniques dont il faisait partie.

Le *Télégramme* demande alors comment les fiches portent la signature du Dr Rémond, et s'il y a faux, pourquoi le docteur ne poursuit pas?

ÉCHOS RELIGIEUX

Pour le cardinal Langénieux

S. Em. le cardinal Richard adresse à MM. les curés du diocèse une lettre résumant la belle vie du cardinal Langénieux. Il ajoute :

Nous bénissons Dieu, Monsieur le curé, en nous rappelant les œuvres accomplies par son serviteur au milieu de nous. Au moment où il nous quitte, nous nous rappelons sa foi, sa piété, sa prudence, tout ce qui faisait en lui la vie surnaturelle, le ministère surnaturel du prêtre, de l'évêque. Dieu acheva sa sanctification par la croix, durant les longues semaines de l'infirmité et de la maladie, et il s'est endormi pieusement dans le Seigneur.

Nous l'accompagnerons de notre prière en remettant son âme avec une douce confiance à la miséricorde divine qui est la grande consolation du chrétien, du prêtre, de l'évêque à l'heure de la mort.

Le mercredi 18 janvier, un service funèbre sera célébré dans notre église métropolitaine pour le repos de l'âme de S. Em. le cardinal Langénieux.

La messe sera célébrée à 9 h. 1/2.

Mgr l'évêque de Saint-Flour

On lit dans la *Semaine religieuse* de Saint-Flour :

La santé de Mgr l'évêque s'améliore sensiblement depuis quelques jours. Sa Grandeur retrouve progressivement ses forces, et on espère que la guérison deviendra aussi complète que le permet l'âge du vénéré convalescent.

Nous continuerons à implorer le secours divin de toute la ferveur de nos prières.